



Réunion du 16 octobre 2020 Groupe de Travail sur la situation des TSM de maintenance

Le sujet de la réunion était un peu confus.

Initialement, il s'agissait d'une réunion concernant uniquement les TSI. Puis l'intitulé a été changé pour viser l'ensemble des TSM. Alors, un courrier CGT-CFDT-Solidaires a demandé à traiter les deux sujets (la filière TSI et le corps dans son entier) mais de manière distincte.

Au final, concernant le corps des TSM dans son entier, la DG renvoie vers la mission d'expertise diligentée par le ministère sur « [l'évolution des métiers et des carrières des TSM](#) ».

La CFDT a obtenu que les réflexions issues de cette mission d'expertise figurent à l'[agenda social du ministère de la transition écologique](#). Les conclusions sont attendues en décembre ou janvier.

La réunion a donc porté essentiellement sur le cas des TSI. CFDT-CGT-FO-Solidaires ont rédigé un relevé de conclusions, intersyndical, [le CR de Réunion du 16 octobre 2020 «GT situation des TSM de maintenance» est ici en lien](#) et a été adressé aux agents des maintenances (sous l'impulsion de la CGT que l'on remercie ici pour ce travail).

Nous pouvons apporter un éclairage concernant les TSI :

➔ Les compétences des TSI sont à la fois diverses et sont des compétences rares dans le sens où elles ne se trouvent qu'au sein de l'Etablissement Météo-France. La CFDT-Météo a rappelé que le recrutement et la formation des TSI avaient fait l'objet d'une réforme il y a 10 ans. Les spécificités de la filière TSI avaient alors été actées.

➔ Les TSI de maintenance voient leurs activités augmenter (en plus, les OBS/DA et les subdivisions « réseaux » disparaissent), et en juillet 2019, le p-dg JM Lacave s'était engagé envers la CFDT-MÉTÉO (seule en CTEP) à leur accorder une prime complémentaire¹.

Les réflexions portent sur le court terme, le moyen terme et le long terme.

Cela a fait globalement consensus. Sur le court terme, la CFDT-MÉTÉO a insisté sur l'aspect « primes », et demandé que l'engagement sur le complément convenu en juillet 2019 soit tenu.

La [réponse de la p-dg au courrier des TSI](#) mentionne l'aspect indemnitaire. Elle évoque aussi une vingtaine de postes requalifiables dans les pôles Obs et une possibilité à DSO/IMI.

Sur le moyen terme, la CFDT-Météo a nuancé la position qui consiste à transformer tous les postes de pôles Obs en postes ITM. Cela a l'avantage de valoriser les compétences rares.

Mais cela n'apporte rien d'immédiat à l'objectif de passer les TSI en ITM. Pour passer ITM, il faut avoir l'examen IT-Pro ou être inscrit.e par la direction sur une liste d'aptitude, pour être requalifié.e (dispositif prévu pour fin 2020 ou début 2021). On sait depuis début octobre qu'il n'y aura pas de possibilités supplémentaires² d'augmenter le passage de TSM en ITM (à 5 ans).

1 Extrait du Procès Verbal :

M. ALTHUSER rappelle que la CFDT-Météo avait demandé l'équivalent d'une ITS fonctionnelle pour tenir compte du fait que les agents des MIR vont devenir polyvalents et travailleront de manière isolée.

M. LACAVE approuve le fond de ces propos : les agents des MIR verront leur champ de responsabilité étendu et cela justifie une revalorisation de l'IFSE des TSI. Cela étant, il convient de déterminer le nombre d'agents concernés et de mener une instruction afin d'intégrer cette hypothèse dans la trajectoire de masse salariale. Bien qu'il ne soit pas possible d'en préciser le montant à ce jour, cette revalorisation se voudra cohérente avec la structure de catégorisation.

2 Le ministère des finances (Bercy) a même réduit les possibilités de requalification en ITM ([cf. CR de CTEP du 8 octobre](#)).

➔ Sur la revalorisation indemnitaire des carrières des TSI et TSE chargés de maintenance : la DG confirme des mesures (au moins 1000€ par an) et fera des propositions *(cf. bas de page).
Avis à la DG : il faut n'oublier personne, ni en hexagone ni en Outre-mer.

La DG a indiqué que les recrutements de TSM ne viseront quasiment que des TSI. La CFDT a demandé le calendrier : les chiffres seront présentés au CTEP de décembre ou du 12 janvier.

Toujours concernant le moyen terme, la DG y est allée de sa petite provocation. Elle cite un compte-rendu « intersyndical » de réunion avec les TSI « *L'annonce de création de 27 postes de référents ou référentes dans les pôles d'observation de métropole, requalifiables ITM, n'est pas à la hauteur de l'attente et elle est très majoritairement rejetée.* », la DG demande : « on lit 'rejetée', est-ce que cela signifie que vous nous demandez de ne pas le faire ? ».
Sans commentaires.

Pour les pistes à envisager concernant l'avenir des carrières des TSM, sur le long terme, la DG renvoie vers la mission du ministère (le CGEDD) sur « [l'évolution des métiers et des carrières](#) ». La CFDT-Météo souhaite que le corps reste « propre à Météo-France » (il faut aussi penser à l'école de la météo) et que l'accès à Météo-France ne soit pas exclu aux candidats de niveau BAC. Nous ne sommes pas contre une requalification en catégorie A mais souhaitons que toutes les conséquences soient bien regardées.

Une meilleure piste serait d'obtenir une reconnaissance via une grille de salaire de catégorie A, sans supprimer le corps météo des Techniciens Supérieurs de la Météorologie (TSM).

La CFDT-Météo rencontre les responsables de la mission diligentée par le ministère (les inspecteurs du CGEDD) le 16 octobre 2020.

<p>* Au moment où « nous mettons sous presse » (publication sur notre site), nous venons de recevoir les propositions de la DG. En première lecture, ce que nous pouvons dire c'est que, hormis tenir la promesse de juillet 2019, il n'y a rien de bien neuf à court terme, ce qui est décevant.</p>
